

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 septembre 2009 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant net total de 49 941 700 francs, soit:

- **un crédit brut de 63 263 700 francs, financé par le fonds spécial issu du legs Lancoux pour un montant de 8 300 000 francs et par le Fonds d'équipement communal pour un montant de 7 000 000 de francs, soit un crédit net de 47 963 700 francs, destiné à l'agrandissement et à la rénovation du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève;**
- **un crédit de 211 600 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et de télécommunication du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève;**
- **un crédit de 1 766 400 francs destiné à l'équipement des salles d'exposition et des ateliers du Musée d'ethnographie de Genève, situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle N° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.**

Rapport de Mme Andrienne Soutter.

Traitement de la proposition

La proposition PR-739 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux lors de la séance du Conseil municipal du 13 octobre 2009. Elle a été traitée lors de cinq séances de la commission, soit les 4 et 18 novembre, 16 décembre 2009, 13 et 27 janvier 2010, la séance du 16 décembre étant essentiellement consacrée à la visite des entrepôts aux Ports-Francis, sous la présidence de Mme Maria Pérez. Les notes de séances ont été rédigées avec beaucoup de soins par M. Jorge Gajardo Munoz que nous remercions.

Rappel résumé du préambule de la proposition

La PR-739 fait suite au vote unanime par le Conseil municipal, le 21 mars 2007, de la résolution PR-513, présentant un projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) sur le site du musée existant au boulevard Carl-Vogt.

Ce vote unanime a été confirmé le 25 mai de la même année par un vote massif du Grand Conseil. Un peu plus de deux ans plus tard, le programme d'un concours d'architecture a été établi, le concours lancé et l'équipe lauréate désignée. Celle-ci s'est immédiatement attelée aux études de ce projet pour déposer en été 2009 une requête en autorisation de construire au Département des constructions et des technologies de l'information ainsi que la demande de crédit. Grâce à un contrôle très serré, il est possible de proposer aujourd'hui un projet conforme aux conditions-cadres fixées par la résolution PR-513 ainsi qu'aux attentes des nombreux acteurs concernés.

Nota bene: la PR-739 étant largement explicitée et documentée (47 pages), et estimant que les conseillers municipaux ont tous la possibilité de la lire, et de plus qu'un rapport trop long décourage les lecteurs, la rapporteure ne fera ni rappel de l'historique de l'opération, ni de la notice historique du musée, ni des chapitres sur l'information à la population et aux associations, sur les réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions, etc. ni de l'exposé des motifs, ni celui sur les obligations légales et de sécurité.

Résumé de la description de l'ouvrage

Esplanade

Le nouvel ensemble bâti place les salles d'exposition et de séminaires dans un grand volume situé sous l'esplanade, actuellement jardin. Le bâtiment neuf hors terre du musée, qui assure la fonction d'accueil du public, s'harmonise avec les bâtiments existants de l'ancienne école et de l'école actuelle, un rapport équilibré s'installe entre eux et offre ainsi un véritable espace public ouvert sur le quartier. Cet espace sera revêtu de dalles en béton et aménagé d'un long banc, situé en contrebas du côté de l'école, près de la clôture séparant le préau de l'esplanade et du boulevard, ce qui créera une distinction entre les deux espaces et assurera ainsi la sécurité des enfants.

Sur la façade arrière, rue des Maraîchers, un espace piétonnier arborisé remplacera l'étroite cours et le parking privé actuels. La partie publique destinée aux visiteurs se concentrera dans le nouveau bâtiment, alors que la partie administrative (bureaux, ateliers, locaux des Ateliers d'ethnomusicologie) sera logée dans le bâtiment existant, les deux parties étant reliées par le sous-sol.

Nouveau bâtiment

Le nouveau bâtiment offrira trois espaces d'exposition d'une surface totale de 2130 m² combinables au moyen de cloisons modulables.

Soit un espace *d'expositions de référence*, s'inscrivant dans un temps long, mettant en valeur le patrimoine culturel, matériel et immatériel réuni au MEG par les chercheurs et collectionneurs. Cet espace devra répondre aux attentes des différents publics, de la vulgarisation à l'érudition (petits enfants, groupes scolaires, chercheurs, etc.).

Un espace *d'expositions de synthèse* offrant des perspectives critiques sur les phénomènes sociaux et culturels qui marquent les sociétés d'ici et d'ailleurs. Ces types d'expositions sont d'une part une fenêtre sur le monde, sur d'autres manières de vivre en société, d'autre part un éclairage sur nos propres manières d'être, d'agir et de penser, une exploration de nos propres systèmes de représentations.

Enfin, un espace *d'expositions ponctuelles*, présentées sur des périodes courtes, autour de sujets d'actualité, ou adaptés au contexte local, ou itinérantes et produites par d'autres institutions. Elles pourront prendre des formes variées, de l'exposition photographique à l'installation artistique ou critique.

Dans le nouveau bâtiment prendra également place une *bibliothèque d'étude et de recherche* conçue comme un espace de sociabilité au travail, proposant des espaces individuels, partagés et de travail en groupe. Et, *last, but not least*, une *salle polyvalente* de 250 places (avec scène, régie, loges pour artistes, insonorisation) pour conférences et colloques, festivals et projections de cinéma, spectacles, concerts et autres manifestations publiques, qui pourra être adaptée au gré des besoins; deux *salles de conférence et de séminaire* de 50 places, un *atelier* pour des activités de médiation culturelle et scientifique, notamment pour les classes d'enfants et autres groupes; une *caféteria* de 40 places et une *librairie-boutique* indispensable pour diffuser publications scientifiques et ouvrages en anthropologie sociale et culturelle, ainsi que les produits dérivés et souvenirs.

D'une manière générale, les espaces de travail seront clairement délimités de ceux disponibles pour le public, étant donné que le nouveau bâtiment abritera également des infrastructures techniques et de sécurité spécifique, notamment à l'atelier de restauration, le studio de photo, les locaux d'inventaires et de tri des collections, les ateliers de décoration et de construction. Un monte-charge facilitera les livraisons.

Ancien bâtiment

L'ancien bâtiment sera réservé aux activités scientifiques et administratives. Il accueillera la direction, les conservateurs et le personnel scientifique, administratif et technique ainsi que les Ateliers d'ethnomusicologie qui bénéficieront de deux salles de répétition et d'un espace administratif. Seule une rénovation légère y est prévue.

Concept énergétique et de sécurité

Compte tenu de la taille et de l'ampleur du projet, les enjeux énergétiques et environnementaux sont importants, les études réalisées dans l'objectif de la stratégie «100% renouvelable en 2050» prévoient que le nouveau bâtiment atteindra un haut niveau de performance énergétique et que celle de l'ancien sera nettement améliorée, tout cela en adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève.

La sécurité relative aux personnes et à leur évacuation en cas d'incendie répondra aux normes et directives AEAI, ainsi qu'aux règlements cantonaux; quant à celle du bâtiment et des biens contre le vol, l'intrusion et le vandalisme, elle sera traitée avec toutes les contraintes de sécurité actuelles (détection d'intrusion, contrôle d'accès, vidéosurveillance, dimensionnement adéquat de l'enveloppe du bâtiment).

Financement du projet

Le projet a été élaboré en étroite concertation au sein du groupe tripartite, Etat, Ville et Association des communes genevoises (ACG). Selon les vœux de la légataire, Mme Marie-Madeleine Lancoux, et en accord avec son exécuteur testamentaire, un montant de 8,3 millions disponible à ce jour est prévu.

L'ACG a confirmé au Conseil administratif que sa subvention déjà accordée de 7 millions par le Fonds d'équipement communal serait indexée de 500 000 francs, d'où l'amendement à la PR-739 (*voir en annexe*) présenté à la commission des travaux et construction dans sa séance du 27 janvier 2010.

Quant à la participation de l'Etat de Genève annoncée à hauteur de 10 millions de francs, selon l'exposé des motifs de la résolution commune (PR-513 au Conseil municipal et R-515 au Grand Conseil), le Conseil d'Etat ne l'a pas encore confirmée, hors la réponse orale de M. Mark Muller, auditionné le 27 janvier (*cf. suite du rapport*).

Une demande de subvention sera encore déposée auprès du Fonds énergie des collectivités publiques pour un montant de 200 000 francs correspondant à une partie de l'investissement supplémentaire dû au concept «100% renouvelable».

Séance du 4 novembre

Présentation de la proposition par M. Rémy Pagani, en charge du département des constructions et l'aménagement, Mme Isabelle Charollais, co-directrice, Mme Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, Mme Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, le bureau Graber & Pulver, architectes mandataires, accompagnés de M. Dominique Weber, du bureau Weber et Broennimann, ingénieurs civils.

Sont également auditionnés M. Patrice Mugny, conseiller administratif en charge du département des affaires culturelles, Mme Martine Koelliker, co-directrice, M. Boris Wastiau, directeur du Musée d'ethnographie, et M. Jaques Hainard, conseiller.

En ouverture de séance, M. Mugny présente brièvement M. Wastiau, nommé récemment directeur du MEG, puis Mme Charollais rappelle que cette audition est une étape décisive dans l'aventure de la construction d'un nouveau musée d'ethnographie digne des collections qu'il abrite, du quartier, de la ville, voire de l'agglomération dans lesquels il s'insère et répondant aux attentes aussi bien de la population, du public, des usagers ainsi que de ses collaborateurs. Ce projet est issu d'un concours de niveau international, lancé en décembre 2007 et clos par le verdict unanime du jury en avril 2008. Mandat a été ensuite donné au bureau lauréat pour l'étude et le chiffrage de la réalisation et quelques détails affinés afin de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire allouée. Le résultat est un lieu accueillant pour le public et performant pour les professionnels, en plus il répond aussi bien aux contraintes budgétaires, qu'à celles d'une insertion dans un site réputé difficile et aux conditions du legs Lancoux.

L'accueil du public est prévu en surface dans la partie neuve qui abritera aussi la bibliothèque-médiathèque, alors que les expositions prendront place dans la partie enterrée. L'ensemble apparaît comme une construction contemporaine à côté d'un bâtiment plus ancien valorisé, les deux parties étant reliées par le sous-sol. Devant elles, le préau devra servir aussi bien aux besoins du musée que de place publique. L'aménagement de cette esplanade et la construction du sous-sol entraîneront d'importants travaux qui nécessiteront l'abattage des arbres, mais la perte de ceux-ci sera compensée par de nouvelles plantations sur boulevard Carl-Vogt et à la rue des Maraîchers.

Au rez de la nouvelle construction, seul ouvert au public, on trouvera l'accueil et la cafétéria, au-dessus se trouveront la bibliothèque, la médiathèque, ainsi que les salles de consultation. En dessous, le premier niveau abritera un vaste foyer, une salle polyvalente, le studio photo, des dépôts et locaux techniques; le deuxième étant entièrement dévolu aux expositions sur une surface modulable de 2132 m². Ce sous-sol couvre toute l'étendue de la parcelle jusque sous l'école. Le tout sera relié par un grand monte-charge situé à l'arrière du bâtiment.

En ce qui concerne le financement du projet, Mme Charollais s'attarde sur le crédit I totalisant 63 263 700 francs qui comprend deux déductions importantes. D'abord une subvention de 7 millions de francs accordée par l'Association des communes genevoises qui s'est engagée à l'augmenter de 500 000 francs à titre d'indexation, ce qui signifie qu'un amendement sera bientôt présenté pour ce crédit. Ensuite, le projet bénéficie du fonds spécial issu du legs Lancoux, pour un montant estimé à 8,3 millions de francs. Elle précise que cette estimation tient compte de la rente due par l'exécuteur testamentaire à une héritière de feu Mme Lancoux. Après déduction des apports de l'ACG et du fonds Lancoux, le montant total demandé au CM se monte à 49 941 700 millions de francs, comprenant aussi un deuxième crédit pour du matériel informatique et de télécom et un troisième crédit destiné à l'équipement des salles d'expositions et des ateliers.

Ensuite, Mme Cerda expose les grandes lignes de la conception énergétique du projet qui vise, d'une part à assurer les conditions climatiques nécessaires à la conservation des pièces exposées et d'autre part à respecter les principes de la stratégie «100% renouvelable en 2050». Le nouveau bâtiment répondra au standard Minergie, alors qu'on tentera de s'en approcher sur l'ancien. Elle prévoit de baisser de 35% les consommations énergétiques, ce qui sera atteint par bonne isolation, une chaudière à bois-pellets, la récupération de la chaleur par une ventilation à double flux et la machine de production de froid. La diffusion par dalles actives contribuera à améliorer les performances énergétiques dans le nouveau bâtiment. Du point de vue de l'éclairage, la lumière naturelle sera exploitée autant que possible et des luminaires à haut rendement pilotés par des sondes de détection de présence installés. Des économies d'eau seront atteintes par des robinetteries basse consommation. En outre, Mme Cerda annonce qu'elle déposera une demande de subvention de 200 000 francs auprès du Fonds énergie des collectivités publiques.

Enfin, Mme Charollais termine par le calendrier des échéances, le chantier devant démarrer pendant l'été 2010, dès le début des vacances scolaires. Si le déménagement de l'école peut être mené à temps, le chantier devrait est terminé vers le milieu de l'année 2013.

C'est au tour de M. Wastiau d'expliquer que la réalisation du projet doit permettre au musée de développer la qualité et la quantité de son travail, en mettant en valeur les collections du MEG et celles provenant d'autres institutions. Le nouveau musée permettra d'améliorer les activités de recherche, de médiation culturelle, l'accueil du public, entre autres des personnes à mobilité réduite, des visites scolaires. Les utilisateurs de la bibliothèque et médiathèque disposeront de meilleures conditions de consultation, avec 50 postes de

consultation des bases de données informatiques du musée et 5000 ouvrages en accès direct. Il y aura enfin une salle de cours et une de visionnement de films. Les conditions climatiques et de sécurité seront également améliorées pour les personnels comme pour les objets. Les nouveaux espaces de travail ont été pensés en fonction des besoins des uns et des autres, en matière de places de travail ergonomique et rationnelles comme de circulation. M. Wastiau parle également de ses projets d'exposition permanente de référence de 2000 à 3000 objets provenant de tous les continents, renouvelés tous les cinq ans, ainsi que de trois ou quatre expositions annuelles mettant en valeur 150 à 300 pièces des collections. Ces expositions seront basées en parties sur des recherches de terrain menées par des conservateurs et des chercheurs rattachés au MEG, mais devraient aussi permettre de développer des coproductions avec d'autres institutions comme celle en cours avec le Japon et le Pérou.

Quant à M. Hainard il souligne l'importance de «l'anthropologie qui permet de réfléchir sur soi, sur nous et sur les autres». Il estime que le quartier des Bains, la Jonction et Plainpalais sont les bons endroits pour se poser deux bonnes questions : «Pourquoi est-ce que je pense ce que je pense?» et «Pourquoi est-ce que je dis ce que je dis?» Enfin, il qualifie le projet de «construction simple, efficace et esthétique».

M. Pagani termine cette présentation en rappelant que ce projet a recueilli l'unanimité du jury, de plus ses services et les architectes ont fait les efforts nécessaires pour que le projet ne dépasse pas les limites budgétaires. Il se dit déterminé à le mener jusqu'au bout et espère que le CM le votera rapidement.

Questions des commissaires

Une première question concerne le financement et un différend non réglé entre la Ville et l'Etat qui pèserait sur l'attribution d'une subvention de 10 millions de francs. On évoque aussi la Constituante qui devrait trancher sur les responsabilités institutionnelles dans le domaine de la culture. Des promesses ont été faites qui devront être confirmées.

D'autres questions concernent sur l'éclairage, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, sur l'équipement informatique, sur la participation et l'information de la population, sur la subvention modeste du Fonds cantonal de l'énergie, sur celle de l'Etat, sur les bancs de l'esplanade, sur les travaux en profondeur, sur la possibilité de creuser un troisième sous-sol, sur le système de drainage, sur les surfaces de dépôt, sur le budget de fonctionnement, sur le financement du déménagement et sur ce que le MEG projette de faire durant les travaux. Toutes ces questions reçoivent des réponses satisfaisantes et ne nécessitent pas un long développement.

En définitive, pour éclaircir la question du fonds Lancoux, les auditions des deux conseillers d'Etat Mark Muller et Charles Beer sont mises au vote et acceptées. La commission demande et accepte également l'audition de M^e Christ, exécuteur testamentaire du fonds, ainsi que celle de M. Pagani, maire. Quant à la visite des dépôts des Ports-Francis elle est également approuvée.

Séance du 18 novembre

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, accompagné de Mme Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel.

Un commissaire libéral demande confirmation que de ce que, selon lui, «le CA adoptant un nouveau procédé, il demande dans la PR-739, une autorisation de dépense pour de l'argent qui a déjà été dépensé et qu'il n'a pas»! M. Pagani explique que feu Mme Lancoux a fait un testament qui stipule que, après déduction d'une rente de vie au bénéfice de sa sœur, son argent doit être utilisé pour financer un nouveau musée d'ethnographie. Dans cette perspective, la Ville, par l'intermédiaire du Canton de Genève, a bénéficié d'une première tranche de 800 000 francs à titre de crédit d'étude. Contrairement à ce que suppose le commissaire, c'est le Canton de Genève qui a reçu les 10 millions du Fonds Lancoux. Mme Charollais explique que, selon le désir de la défunte, le legs Lancoux est géré par le Canton, mais que son montant est bien destiné à la Ville. Elle tient aussi à préciser que l'argent n'a pas été versé à la Ville par le Canton, mais directement par M^e Christ qui en a reçu l'ordre du Canton. Jusqu'à présent, deux montants ont été versés pour financer le concours (800 000 francs) et les études du projet (2,5 millions). La Ville a touché au total 3,3 millions dont elle n'a utilisé qu'une partie (2 453 704.60). Il reste donc un solde (846 295,40). La Ville n'a donc pas dépensé l'argent qu'elle n'a pas.

Le commissaire insiste, croyant savoir que le legs Lancoux devait revenir à l'Etat si les travaux n'avaient pas démarré dans un délai de cinq ans. Mme Charollais donne alors lecture du testament de Mme Lancoux. Dans ce document, Mme Lancoux déclare laisser le reste de sa fortune à l'Etat dans le but de consacrer ces fonds *exclusivement à la reconstruction du MEG ou, si cela ne se faisait pas dans les cinq ans suivant son décès, à la rénovation ou à l'agrandissement du bâtiment existant*. Le commissaire comprend que seule la reconstruction était conditionnée par le délai de cinq ans.

M. Macherel ajoute que l'argent du legs ne transite pas par les caisses de l'Etat, le montant restant sera versé, comme jusqu'à présent, à la Ville par M^e Christ, sur demande du Conseil d'Etat. Toujours le même commissaire rappelle que les legs, pour pouvoir être acceptés par la Ville, ne doivent pas engager de

charges. M. Macherel fait remarquer que la Ville n'a pas engagé de charges pour le concours et les études du musée. Pour le reste, la demande de crédit de réalisation est présentée au CM y compris avec la déduction d'un montant de 8 millions de francs provenant du fonds Lancoux. Le commissaire demande encore ce qui se passera si le musée ne se fait pas. M. Pagani répond que, dans ce cas, l'Etat assumera sa responsabilité en sa qualité de gestionnaire du legs, mais il tient à répliquer que le Musée d'ethnographie se fera.

Séance du 16 décembre

Cette séance étant réservée à la visite des dépôts des Ports-Francis, M. Wastiau, directeur du MEG, guide les commissaires dans les locaux où les collections sont stockées par continent et par thème. Il précise que tout a été inventorié et photographié en 2002 lors du déménagement à la Praille. Il fait l'éloge des qualités des différents fonds comme des différentes familles de collectionneurs. Il tient à insister sur la valeur esthétique, celle-ci ayant été décrite lors d'un récent colloque. M. Wastiau rappelle son intention d'exposer en permanence pendant des périodes de cinq ans 2000 à 3000 pièces sur les presque 80 000 objets que le musée possède. Ces expositions de référence devant se passer dans le grand espace de 1000 m² du sous-sol du nouveau musée.

Le MEG occupe aux Ports-Francis une superficie de 2850 m² et un volume de 11 542 m³, qui coûtent 460 000 francs par an, climatisation comprise. Bien que les conditions soient très bonnes, du point de vue température, humidité, et sécurité, M. Wastiau espère que des dépôts aux conditions climatiques plus adéquates encore seront aménagés sous l'ancienne usine à gaz (site Artamis).

Séance du 13 janvier

La présidente informe que, concernant le différend entre l'Etat de Genève et la Ville, dont dépendrait le versement par l'Etat d'une subvention de 10 millions, une séance est agendée pour le mois de février 2010, mais que dans l'intervalle le CE annonce qu'il déposera prochainement un projet de loi autorisant l'Etat de Genève à participer au financement de l'extension du nouveau musée d'ethnographie à hauteur de 10 millions de francs.

Vu ce qui précède, la question se pose de savoir si l'audition de MM. Mark Muller et Charles Beer est toujours pertinente et doit être maintenue, M. Muller ayant confirmé sa présence pour le 27 janvier, M. Beer pour le 10 février. Au vote, la commission à l'unanimité demande celle de M. Mark Muller pour connaître sa position sur le fonds Lancoux, mais pas celle de M. Charles Beer.

Séance du 27 janvier

Présentation d'un amendement à la proposition PR-739

Les commissaires ayant reçu en cours d'après-midi un amendement à la PR-739 (*voir annexe*), M. Pagani, auditionné sur une autre proposition, s'attarde pour signaler que les 10 millions de francs promis par le CE pour contribuer à l'agrandissement du MEG ne pourront figurer dans le budget que lorsque le Grand Conseil aura voté ce crédit et quand le délai référendaire sera échu. Cela dit, il ne voit pas de raison politique pour que ce crédit soit refusé. En attendant cette confirmation ferme, l'amendement ne prend donc en compte que l'indexation accordée par l'ACG et l'augmentation dès janvier 2011 du taux de TVA.

Audition de M. Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du Département cantonal des constructions et des technologies de l'information, et de Mme Sabine Nemec-Piguet, directrice générale de l'Office cantonal du patrimoine et des sites.

A la question du commissaire libéral particulièrement attaché à la procédure qui demande si elle a été respectée dans le cas du legs Lancoux, M. Muller répète ce qui a déjà été dit précédemment, soit que Mme Lancoux a légué à l'Etat de Genève, en 1990, une certaine somme pour reconstruire le MEG dans un délai de cinq ans, ou pour rénover ou agrandir le MEG existant, sans délai précisé. Il ajoute que le legs est administré directement par M^e Jean-Rodolphe Christ. La question de savoir si c'est le Canton ou la Ville qui est le bénéficiaire du legs est une question d'interprétation, mais il est vrai que la Ville n'est pas mentionnée dans le texte du testament.

A la question du même commissaire demandant à combien se monte actuellement le legs, après déduction de la partie qui a été utilisée pour le concours et le crédit d'étude, Mme Nemec-Piguet répond que le montant attendu par la Ville est d'environ 8,3 millions de francs, dont elle a déjà reçu la somme de 3,8 millions. 5 millions lui sont donc encore réservés, il reste un solde de 800 000 francs destiné en partie à payer une rente viagère à la soeur de la légataire. Pour M. Muller, l'Etat a bien la maîtrise du legs, preuve en est que c'est lui qui a instruit M^e Christ de libérer les 800 000 francs, puis les 2,5 millions pour le concours et l'étude.

Quant à la certitude que le Grand Conseil acceptera la subvention de 10 millions, M. Muller confirme qu'un

projet de loi sera envoyé d'ici à trois semaines au parlement. Il tient à rappeler que la somme de 10 millions est identique à la participation précédemment votée par le GC pour le projet qui a échoué à la place Sturm. Quelques commissaires profitent de la présence du magistrat pour lui demander quelques éclaircissements sur le différend évoqué précédemment entre l'Etat et la Ville, s'agissant des frais d'entretien des routes cantonales situées sur le territoire de la Ville.

Discussion et vote sur la proposition amendée par le Conseil administratif

Le Parti démocrate-chrétien déclare que le projet de musée contenu dans la PR-739 amendée répond à ses souhaits et à la réalité du canton, il votera donc favorablement.

Le Parti radical observe que le MEG est l'un des premiers grands projets qui réunit les communes, le Canton et la Ville de Genève. Il relève aussi la participation d'un particulier. Il votera favorablement.

Les socialistes voteront également la proposition s'agissant d'un équipement culturel d'intérêt général démontré par la participation des communes et du Canton. Ils se félicitent également que cet équipement majeur reste dans un quartier populaire appelé à se développer, la Jonction.

Ceux d'A gauche toute! annoncent également un vote d'adhésion, étant d'avis que ce projet simple, pratique, fonctionnel, esthétique répond aux besoins du musée. Ils saluent de plus l'aménagement du jardin en place de quartier.

Les Verts voteront aussi la PR-739. En effet, ils ont toujours soutenu le MEG, aussi bien le précédent projet que celui-ci qu'ils estiment être un bon projet.

Les libéraux, par la voix du commissaire mentionné à de multiples reprises, tiennent à manifester leur satisfaction de voir que l'essentiel de leurs souhaits ainsi que ceux du Parti démocrate-chrétien, exprimés lors du référendum populaire sur l'Esplanade des Mondes, ont été pris en compte. Ils expriment tout de même quelques réserves quant au bilan énergétique de l'ancien bâtiment; ils craignent des surprises au niveau des infiltrations dans le sous-sol, et des dépassements de crédits, le cas échéant; ils se disent mitigés sur la valeur architecturale de la partie émergée du bâtiment. Pourtant, les libéraux voteront favorablement et avec enthousiasme la proposition.

Seuls les commissaires de l'Union démocratique du centre annoncent leur abstention lors du vote, ayant encore des questions sur la destination muséographique du MEG dont ils souhaitent discuter avec l'ensemble de leur groupe.

Au vote, la proposition telle qu'amendée est adoptée à la majorité des commissaires présents, soit 2 AG, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L votant oui; les 2 UDC s'abstenant.

En conclusion, la commission des travaux vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter les projets d'arrêtés tels qu'ils sont formulés dans la proposition amendée par le Conseil administratif ci-après annexée.

Annexe

PR-739 amendée

AMENDEMENT A LA PR – 739

Le présent amendement est établi pour les raisons suivantes :

- la décision de l'Association des Communes genevoises, le 18 septembre 2009, d'accepter que le Fonds d'équipement communal indexe de 500 000 francs sa subvention de 7 millions de francs.
- L'augmentation du taux de TVA passant de à 8%, applicable dès le 1^{er} janvier 2011, suite à la votation populaire fédérale du 27 septembre 2009.

Proposition du Conseil administratif, du 2 septembre 2009, en vue de l'ouverture de 3 crédits pour un montant total net de 49 675 400 francs et brut de 65 475 400 francs, soit

- Un crédit brut de 63 490 000, financé par le fonds spécial issu du legs Lancoux pour un montant de 8 300 000 francs et par le Fonds d'équipement communal pour un montant indexé de 7 500 000 francs, soit un crédit net de 47 690 000 francs destiné à l'agrandissement et à la rénovation du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle n° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.
- Un crédit de 212 400 francs destiné à l'équipement en matériel informatique et de télécommunication du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle n° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.
- Un crédit de 1 773 000 francs destiné à l'équipement des salles d'exposition et des ateliers du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle n° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Estimation des coûts selon code CFC

Crédit I : rénovation et agrandissement du bâtiment

CREDIT I : CONSTRUCTION DU NOUVEAU BATIMENT ET RENOVATION DU BATIMENT EXISTANT

CFC	Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
0	Terrain		0
	Parcelle n° 472, feuille 27, du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais	p. m.	
1	Travaux préparatoires		5 904 900
10	Relevés, études géotechniques	37 100	
11	Déblaiement, préparation du terrain	293 300	
110	Conduites de raccordement aux réseaux (hors parcelle)	55 700	
112	Démolitions	237 600	
12	Protections d'ouvrages existants	24 200	
15	Adaptation du réseau de conduites existant	38 600	
16	Adaptation des voies de circulation existantes : routes	80 000	

17	Fondations spéciales, étanchement des ouvrages enterrés	5 431 700	
170	Reprise en sous-œuvre	45 000	
172	Enceintes de fouille	4 400 600	
173	Etayages	340 200	
174	Ancrages	343 900	
175	Etanchement des ouvrages enterrés	171 000	
176	Epuisement des eaux	40 000	
179	Défrichage	91 000	
2	Bâtiment		40 450 700
20	Excavation	2 720 300	
201.0	Installations de chantier	227 700	
201.1	Terrassements	2 492 600	
21	Gros oeuvre 1	10 138 700	
211.0	Installations de chantier	713 000	
211.1	Echafaudages	696 300	
211.3	Fouilles en rigole	25 000	
211.4	Canalisations intérieures	4 700	
211.5	Béton et béton armé	5 365 300	
211.6	Maçonnerie	677 900	
213.2	Charpente métallique	153 900	
213.5	Revêtements extérieurs	1 914 000	
214	Construction en bois	362 800	
216	Travaux en pierre naturelle et en pierre artificielle	225 800	
22	Gros oeuvre 2	4 167 000	
221	Fenêtres et portes extérieures	2 257 900	
222	Ferblanterie	5 000	
224	Couverture	1 178 100	
225	Isolations spéciales	480 900	
226	Crépissage de façade	83 500	
227	Traitement des surfaces extérieures	94 700	
228	Fermetures extérieures mobiles protection contre le soleil	66 900	
23	Installations électriques	2 530 700	
231	Appareils à courant fort	316 000	
232	Installations de courant fort	871 600	
233	Lustrerie	551 400	
235	Appareils à courant faible	37 400	
236	Installations à courant faible	655 900	
238	Installations provisoires	45 000	
239	Démontage	53 400	
24	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air et réfrigération	4 268 000	
240	Démontage	100 000	
242	Production de chaleur	380 000	
243	Distribution de chaleur	668 000	
244	Installations de ventilation	793 000	
245	Installations de conditionnement d'air	1 250 000	
246	Installations de réfrigération	652 000	
247	Récupération de chaleur	160 000	
249	Automatisme MCRG	265 000	

25	Installations sanitaires	620 000	
251	Appareils sanitaires courants	108 000	
253	Appareils sanitaires d'alimentation et d'évacuation	157 000	
254	Tuyauterie sanitaire	263 000	
255	Isolations d'installations sanitaires	50 000	
256	Unités avec installations sanitaires incorporées	42 000	
26	Installations de transport	554 400	
27	Aménagements intérieurs 1	1 997 100	
271	Plâtrerie	506 400	
272	Ouvrages métalliques	484 100	
273	Menuiserie	732 400	
274	Vitrages intérieurs spéciaux	2 800	
277	Cloisons en éléments	271 400	
28	Aménagements intérieurs 2	3 429 200	
281	Revêtements de sol	1 400 100	
282	Revêtements de parois	458 600	
283	Faux plafonds	688 600	
285	Peinture intérieure	785 300	
287	Nettoyage du bâtiment	96 600	
29	Honoraires	10 025 300	
291	Architecte	6 874 700	
292	Ingénieur civil	1 962 800	
293	Ingénieur électricien	283 000	
294	Ingénieur CVCF	448 000	
295	Ingénieur en installations sanitaires	86 000	
296.0	Géomètre	24 200	
296.1	Géologue, géotechnicien	24 200	
296.2	Ingénieur en repérage d'amiante	9 900	
296.3	Ingénieur en physique du bâtiment	37 200	
296.4	Ingénieur en acoustique	107 000	
296.5	Graphiste	18 600	
296.7	Ingénieur chargé du contrôle des déchets	74 400	
297	Ingénieur sécurité	75 300	
3	Equipements d'exploitation		968 400
33	Installations électriques	500 000	
335	Appareils pour sécurité électronique	500 000	
34	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air, réfrigération	120 000	
344	Installations de ventilation	120 000	
35	Installations sanitaires	37 200	
358	Agencements de cuisine	37 200	
36	Installations de transport, installations de stockage	274 000	
38	Aménagements intérieurs 2	37 200	
389	Signalétique	37 200	
4	Aménagements extérieurs		1 943 500
41	Constructions	559 900	
411	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	559 900	
42	Jardins	1 300 900	
421	Jardinage	170 000	
422	Clôtures	77 900	
423	Equipements, engins	27 900	
424	Places de jeux et de sport	18 600	
425	Revêtements de surfaces	1 006 500	

	44	Installations		82 700
	443	Installations électriques		82 700
5		Frais secondaires et comptes d'attente		2 673 100
	50	Frais de concours		301 100
	51	Autorisations, taxes		434 700
	52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		232 300
	56	Autres frais secondaires		169 200
	58	Comptes d'attente provisions et réserves		1 535 800
9		Ameublement et décoration		786 900
	90	Meubles		656 700
	903	Equipement salle polyvalente		353 700
	904	Mobilier fixe		211 000
	905	Mobilier muséologique		92 000
	92	Textiles		37 200
	93	Appareils, machines		93 000
COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION				52 727 500
	57	Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 % appliquée sur les CFC 1 à 9	admis à	4 218 200
COUT TOTAL DE LA CONSTRUCTION TTC				56 945 700
		Frais administratifs et financiers		
	55	Prestations du personnel pour les investissements 4% du coût total de la construction TTC (CFC 1 à 9 + 57)	admis à	2 277 900
	54	Intérêts intercalaires [Taux DSF (3.25% + 0.5%) x (CFC 1 à 9 + CFC 57 et 55)/2 x 36 /12]	admis à	3 331 400
		Fonds d'art contemporain 2% de (CFC 1 à 9 + CFC 57, 55 et 54) - A - B	admis à	935 000
COUT GENERAL DE L'OPERATION TTC				63 490 000
		A déduire		15 800 000
	A	Fonds spécial issu du legs Lancoux		8 300 000
	B	Subvention du fonds d'équipement communal indexée		7 500 000
TOTAL DU CREDIT I DEMANDE				47 690 000

Crédit II : équipement en matériel informatique et de télécommunication

Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
Équipement informatique et de télécommunication: écrans tactiles, postes téléphoniques, équipement informatique	196 600	196 600
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 %	admis à	15 800
TOTAL TTC		212 400
TOTAL DU CREDIT II DEMANDE		212 400

Crédit III : équipement salles d'exposition, foyer et ateliers

Libellé	Prix unitaire	Total arrondi
Équipement des salles d'exposition et du foyer, vitrines, matériel audiovisuel et d'exposition, parois de séparation et présentoirs	767 700	767 700
Luminaires et projecteurs	371 700	371 700
Équipement des ateliers de restauration et de montage, du studio photo et de la salle polyvalente	445 200	445 200
Divers et imprévus	57 000	57 000
Total HT		1 641 600
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 %	admis à	131 400
TOTAL TTC		1 773 000
TOTAL DU CREDIT III DEMANDE		1 773 000

Valeurs statistiques

Selon CFC, norme SIA 416	
Surface de plancher SP	10 510 m ²
Surface nette SN	8 735 m ²
Volume bâti VB	56 370 m ³
Prix au m ² de plancher, CFC 2 / SP (HT 40 450 700 / 10 510 m ²)	Fr. 3 848.78 / m ²

Financement du projet

Estimant que la Genève internationale, ouverte et multiculturelle est au cœur de l'enjeu du développement durable de la société, dont la diversité culturelle constitue un facteur essentiel, l'Etat, la Ville et l'Association des communes genevoises (ACG) ont exprimé la volonté et la responsabilité partagées de doter Genève d'un nouveau Musée d'ethnographie, en signant, en 2003, une convention. Depuis lors, le projet a été élaboré en étroite concertation au sein du groupe tripartite constitué à cet effet et composé de deux Conseillers d'Etat, de deux Conseillers administratifs et du Président de l'ACG, aux côtés de fonctionnaires représentant les trois partenaires.

Selon les vœux de la légataire, Madame Marie-Madeleine Lancoux, et en accord avec son exécuteur testamentaire, Me Jean-Rodolphe Christ, un montant de 8.3 millions de francs, issu de la vente de sa propriété et encore disponible à ce jour, est prévu pour financer ce projet.

Par courrier du 28 avril 2008, l'ACG a confirmé au Conseil administratif son acceptation que le Fonds d'équipement communal octroie une subvention de 7 000 000 francs. Eu égard au fait que le montant global de l'opération a été déterminé, de concert avec l'Etat et la Ville, à 60 000 000 francs en 2003, **l'ACG a également confirmé le 18 septembre 2009, l'indexation par le Fonds d'équipement communal de ce montant à hauteur de 500 000 francs, soit une subvention totale de 7 500 000 francs.**

Quant à la participation de l'Etat de Genève, annoncée à hauteur de 10 000 000 francs dans ce projet, selon l'exposé des motifs de la résolution commune (PR-513 au Conseil municipal et R-515 au Grand Conseil), **le Conseil d'Etat va soumettre au Grand Conseil le vote d'un projet de loi pour le montant annoncé.**

Subventions

Une requête en subvention sera déposée auprès du Fonds énergie des collectivités publiques pour un montant de 200 000 francs, correspondant à une partie de l'investissement supplémentaire pour la mise en œuvre d'un concept à haute performance énergétique et « 100% renouvelable ».

L'octroi de cette subvention reste réservé, raison pour laquelle elle n'est pas déduite du montant du crédit demandé.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

L'accroissement considérable des surfaces de locaux, qui passeront de 2 940 m² à 8 735 m², a des implications de fonctionnement qui se traduisent par un accroissement de charges directement liées.

Ainsi, afin d'atteindre l'objectif d'offrir au public des prestations beaucoup plus importantes, les effectifs du personnel devront être impérativement augmentés de 4,5 postes. Ces postes se répartissent ainsi :

<u>Nouveaux postes :</u>	
Médiation culturelle	2
Régie	1
Bibliothèque/Médiathèque	1,5

En outre, le MEG devra disposer des sommes financières supplémentaires pour la centrale de sécurité, le nettoyage des locaux et de moyens supplémentaires pour le montage des expositions dont les salles passeront de 635 m² à 2 039 m².

Le plan directeur du MEG pour les 5 années à venir, présenté en automne 2009, décrit les options et opportunités de fonctionnement du musée offertes par son agrandissement. Y sont développés notamment le programme des actions à entreprendre et des nouvelles activités à développer.

• Charges annuelles		
(eau, chauffage au bois, électricité)	276 600	
• Nettoyage	280 000	
• Centrale de sécurité	400 000	
• Expositions	<u>535 000</u>	
		1 491 600

Charge financière annuelle sur 47 690 000 francs
comprenant les intérêts au taux de 3.25%
et l'amortissement au moyen de 30 annuités **2 512 391**

Charge financière annuelle sur 212 400 francs
comprenant les intérêts au taux de 3.25%
et l'amortissement au moyen de 4 annuités **57 484**

Charge financière annuelle sur 1 773 000 francs
comprenant les intérêts au taux de 3.25%
et l'amortissement au moyen de 10 annuités **210 510**

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants :

PROJETS D'ARRETES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

PROJET D'ARRETE I

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de brut de **63 490 000 francs**, financé par le fonds spécial issu du legs Lancoux pour un montant de 8 300 000 francs et par le Fonds d'équipement communal pour un montant **indexé de 7 500 000 francs, soit un crédit net de 47 690 000 francs** destiné à l'agrandissement et à la rénovation du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle n° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de **63 490 000 francs**.

Art. 3. - Un montant de **935 000 francs** sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. - La dépense prévue à l'article premier, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2033.

Art. 5. - Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

PROJET D'ARRETE II

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de **212 400 francs** destiné à l'équipement en matériel informatique et télécommunication du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle n° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de **212 400 francs**.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et arrondie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2017.

PROJET D'ARRETE III

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de **1 773 000 francs** destiné à l'équipement des salles d'exposition et des ateliers du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), situé au boulevard Carl-Vogt 65, parcelle n° 472, feuille 27 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété privée de la Ville de Genève.

Art. 2. - Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de **1 773 000 francs**.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et arrondie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2014 à 2023.